

temporibus, jurasset se eum defensurum, nec unquam deserturum. Sed tanta fuit nonnullorum virtutis obtrectatio, ut fidem amittere mallent quam eum non prodere. Atque hunc Antigonus, quum ei fuisset infestissimus, conservasset, si per suos esset licitum, quod ab nullo se plus adjuvari posse intelligebat in his rebus quas impendere jam apparebat omnibus. Imminebant enim Seleucus, Lysimachus, Ptolemæus, opibus jam valentes, cum quibus ei de summis rebus erat dimicandum. Sed non passi sunt hi qui circa erant, quod videbant, Eumene recepto, omnes præ illo parvi futuros. Ipse autem Antigonus adeo erat incensus ut, nisi magna spe maximarum rerum, leniri non posset.

XI. Itaque, quum eum in custodiam dedisset, et præfectus custodum quæsisset quemadmodum servari vellet : « Ut

temps, qu'elle le défendrait et ne l'abandonnerait jamais. Mais quelques-uns furent si jaloux de son mérite, qu'ils aimèrent mieux manquer de foi que de ne pas le trahir. Antigone, quoique son ennemi mortel, l'aurait sauvé, si les siens le lui eussent permis, parce qu'il sentait qu'il ne pouvait être mieux aidé d'aucun autre dans les graves événements que l'on voyait déjà se préparer. Car Séleucus, Lysimaque et Ptolémée, déjà puissants en forces, contre lesquels il lui fallait combattre pour l'empire, allaient tomber sur lui. Mais ceux qui l'entouraient ne le souffrirent point, parce qu'ils voyaient qu'Eumène conservé, ils seraient tous peu prisés en comparaison de lui. D'ailleurs Antigone lui-même était tellement enflammé contre Eumène, qu'il ne pouvait s'adoucir que par l'espoir des importants services qu'il attendait de lui.

XI. Lorsqu'il l'eut donc fait mettre en prison, et que l'officier de ses gardes lui eut demandé de quelle manière il voulait qu'on le

ter ante,
temporibus separatis,
se defensurum eum
nec deserturum unquam.
Sed obtrectatio nonnullorum
virtutis [rum
fuit tanta,
ut mallent
amittere fidem
quam non prodere eum.
Atque Antigonus,
quum fuisset
infestissimus ei,
conservasset hunc,
si licitum esset
per suos,
quod intelligebat
se posse adjuvari plus
a nullo
in his rebus,
quas impendere
apparebat jam omnibus.
Seleucus enim,
Lysimachus, Ptolemæus,
jam valentes opibus,
cum quibus
dimicandum erat ei
de summis rebus,
imminebant.
Sed hi qui erant circa
non passi sunt,
quod videbant,
Eumene recepto,
omnes præ illo
futuros parvi.
Antigonus autem ipse
erat adeo incensus
ut non posset leniri,
nisi magna spe
maximarum rerum.
XI. Itaque,
quum dedisset eum
in custodiam,
et præfectus custodum
quæsisset
quemadmodum vellet
servari :

trois-fois précédemment,
à des époques séparées,
elle-même devoir défendre lui
et ne devoir l'abandonner jamais.
Mais la jalousie de plusieurs
du (contre le) mérite de lui
fut si grande,
qu'ils aimaient-mieux
renoncer à la parole donnée
que ne pas trahir lui.
Et-pourtant Antigone,
bien qu'il eût été
très-acharné contre lui,
aurait sauvé la vie de celui-ci,
si cela lui avait été permis
par les siens,
parce qu'il comprenait
lui-même ne pouvoir être aidé davantage
par personne
dans ces choses,
lesquelles être-imminentes
était-évident déjà à tous.
En effet Séleucus,
Lysimaque, Ptolémée,
déjà forts de ressources,
avec lesquels
il lui fallait lutter
sur l'ensemble-des affaires,
le menaçaient.
Mais ceux qui étaient autour de lui
ne le souffrirent pas,
parce qu'ils voyaient,
une fois Eumène reçu dans son amitié,
tous en-comparaison-de celui-là
devoir être de peu de prix (peu considérés)
D'autre-part Antigone lui-même
était tellement enflammé
qu'il ne pouvait pas être adouci,
sinon par une grande espérance
de très-grandes choses.
XI. En-conséquence,
comme il avait donné (fait mettre) lui
en garde (en prison),
et que le chef des gardiens
avait demandé
comment il voulait
Eumène être gardé :

accerrimum, inquit, leonem, aut ferocissimum elephantum » Nondum enim statuerat servaret eum, necne. Veniebat autem ad Eumenem utrumque genus hominum : et qui, propter odium, fructum oculis ex ejus casu capere vellent, et qui, propter veterem amicitiam, colloqui consolarique cuperent ; multi etiam qui ejus formam cognoscere studebant, qualis esset quem tam diu tamque valde timuissent, cujus in pernicie positam spem habuissent victoriæ. At Eumenes, quum diutius in vinculis esset, ait Onomarcho, penes quem summa imperii erat custodia, « Se mirari quare jam tertium diem sic teneretur : non enim hoc convenire Antigoni prudentiæ, ut sic deuteretur victo ; quin aut interfici aut missum fieri juberet. » Hic quum ferocius Onomarcho loqui videretur : « Quid ? tu, inquit, animo si isto eras, cur non in prælio ce-

gardât, il répondit : « Comme un lion très-ardent, ou comme un éléphant très-féroce ; » car il n'avait pas encore déterminé s'il le sauverait ou non. Deux sortes de personnes allaient voir Eumène : ceux qui, à cause de leur haine, voulaient repaître leurs yeux de sa disgrâce, et ceux qui, à cause de leur ancienne amitié, désiraient l'entretenir et le consoler. Il y venait aussi beaucoup de gens qui étaient curieux de connaître sa figure, et de voir comment était fait cet homme qu'ils avaient craint si longtemps et si vivement, et sur la perte duquel ils avaient fondé l'espoir de leur triomphe. Eumène, se voyant si longtemps dans les fers, dit à Onomarque, qui commandait dans la prison, « qu'il s'étonnait d'être ainsi détenu depuis trois jours ; qu'il était indigne de la prudence d'Antigone d'abuser d'un vaincu au point de ne pas ordonner qu'on le mit à mort ou qu'on le relâchât. » Comme il semblait parler à Onomarque avec trop de fierté : « Quel homme es-tu donc ? lui dit celui-ci ; si tu

« Ut leonem accerrimum, inquit, aut elephantum ferocissimum. »

Nondum enim statuerat servaret eum, necne.

Utrumque autem genus hominum

veniebat ad Eumenem :

et qui, propter odium,

vellent capere oculis

fructum

ex casu ejus ;

et qui,

propter veterem amicitiam,

cuperent colloqui

consolarique ;

multi etiam

qui studebant

cognoscere formam ejus,

qualis esset

quem timuissent tam diu

tamque valde,

in pernicie cujus

habuissent positam

spem victoriæ.

At Eumenes,

quum esset diutius

in vinculis,

ait Onomarcho,

penes quem erat

summa imperii

custodiæ,

« Se mirari quare

teneretur sic

jam tertium diem :

hoc enim non convenire

prudentiæ Antigoni,

ut deuteretur sic victo ;

quin juberet

aut interfici

aut fieri missum. »

Quum hic

videretur Onomarcho

loqui ferocius :

« Quid ? inquit, tu,

si eras isto animo,

« Comme un lion très-furieux,

dit-il,

ou un éléphant

très-féroce. »

En effet il n'avait pas encore décidé

s'il sauverait *la vie de lui*, ou non.

Or l'une-et-l'autre espèce

d'hommes

venait vers Eumène :

et ceux qui, à-cause-de *leur* haine,

voulaient prendre par les yeux

une jouissance

tirée du malheur de lui ;

et ceux qui,

à-cause-de *leur* ancienne amitié,

souhaitaient de s'entretenir *avec lui*

et de *le* consoler ;

beaucoup encore

qui avaient-à-cœur

de connaître l'extérieur de lui,

de voir quel était

celui qu'ils avaient craint si longtemps

et si fort,

sur la perte duquel

ils avaient eu placee (avaient fondé)

l'espérance de la victoire.

Cependant Eumène,

comme il était *tenu* plus longtemps

dans les liens,

dit à Onomarque,

au-pouvoir duquel était

la suprématie du commandement

de la garde,

« Lui-même s'étonner pourquoi

il était tenu ainsi

déjà depuis le troisième jour :

ceci en effet ne pas s'accorder

avec la prudence d'Antigone,

qu'il abusât ainsi d'un vaincu ;

que-plutôt il ordonnât

lui ou être tué

ou être fait relâché (être mis en liberté). »

Comme celui-ci

paraissait à Onomarque

parler trop fièrement :

« Eh quoi ! dit-il, toi,

si tu étais dans cette disposition,

cidisti potius quam in potestatem inimici venires? « Huic Eumenes : « Utinam quidem istud evenisset ! sed eo non accidit quod nunquam cum fortiore sum congressus : non enim cum quoquam arma contuli quin is mihi succubuerit. Non enim virtute hostium, sed amicorum perfidia decidi. » Neque id falsum : nam.... Et dignitate fuit honesta, et viribus ad laborem ferendum firmis, neque tam magno corpore quam figura venusta.

XII. De hoc Antigonus, quum solus constituere non aude-
ret, ad consilium retulit. Hic quum plerique omnes¹ primo perturbati admirarentur non jam de eo sumptum esse supplicium a quo tot annos adeo essent male habiti ut sæpe ad desperationem forent adducti, quique maximos duces² interfecisset; denique in quo uno esset tantum ut, quoad ille vi-

avais tant de courage, pourquoi n'as-tu pas péri dans le combat, plutôt que de tomber au pouvoir de l'ennemi? » Eumène lui répartit : « Plût aux dieux que cela fût arrivé ! Mais cet événement n'a pas eu lieu, parce que je n'ai jamais été aux prises avec un plus fort que moi. Je ne me suis jamais battu avec personne qui n'ait succombé sous moi ; car ce n'est point par la valeur de mes ennemis, mais par la perfidie de mes amis, que je suis tombé dans cette infortune. » Et cela n'était point faux.... Eumène avait une belle prestance, et un corps assez fort pour supporter la fatigue, quoiqu'il fût moins grand que bien fait.

XIII. Antigone, n'osant pas décider seul de son sort, en référa au conseil. Là, presque tous les officiers, extrêmement troublés, s'étonnèrent d'abord qu'on n'eût pas déjà fait mourir un homme par lequel, depuis tant d'années, ils avaient été si maltraités, qui les avait si souvent réduits au désespoir, et qui avait tué les plus grands capitaines ; qui enfin était seul si puissant, que, tant qu'il vivrait, ils

cur non cecidisti
in proelio
potius quam venires
in potestatem inimici? »
Eumenes huic :
« Utinam quidem
istud evenisset !
sed non accidit
eo quod nunquam
congressus sum
cum fortiore :
non enim contuli arma
cum quoquam
quin is
succubuerit mihi.
Non enim decidi
virtute hostium,
sed perfidia amicorum. »
Neque id falsum :
nam....
Fuit et dignitate
honesta,
et viribus firmis
ad ferendum laborem,
neque tam corpore magno
quam figura venusta.

XII. Antigonus,
quum non auderet
constituere solus,
retulit de hoc
ad consilium.
Hic quum plerique omnes
primo perturbati
admirarentur
supplicium
non sumptum esse jam
ab eo,
a quo tot annos
habiti essent male adeo
ut sæpe adducti forent
ad desperationem,
quique interfecisset
maximos duces;
denique in quo uno
esset tantum ut,
quoad ille viveret,
ipsi non possent

pourquoi n'es-tu pas tombé
dans la bataille
plutôt que tu vinsses (que de venir)
au pouvoir de ton ennemi? »
Eumène répondit à celui-ci :
« Plût-aux-dieux-que à la vérité
ceci fût arrivé !
mais cela n'est pas arrivé
parce que jamais
je n'ai-été-aux-prises
avec un plus vaillant que moi :
en effet je n'ai engagé les armes (lutté
avec personne
sans que celui-ci (mon adversaire)
soit tombé-sous moi.
Car je n'ai pas succombé
par la valeur de mes ennemis,
mais par la perfidie de mes amis. »
Et ceci n'était pas faux :
car....
Il fut et d'une dignité extérieure
noble (imposante),
et de forces solides
pour supporter la fatigue,
et pas tant d'un corps grand
que d'une forme gracieuse.

XIII. Antigone,
comme il n'osait pas
décider seul,
en référa au-sujet-de celui-ci
à son conseil.
Là comme presque tous
d'abord tout-troublés
s'étonnaient
le supplice
n'avoir pas été tiré déjà
de cet homme,
par lequel pendant tant d'années
ils avaient été mis à-mal à-tel-point
que souvent ils avaient été amenés
au désespoir,
et qui avait fait-périr
les plus grands généraux ;
enfin dans lequel seul
il y avait tant de puissance que,
tant que celui-là vivrait,
eux-mêmes ne pouvaient pas

veret, ipsi securi esse non possent; interfecto, nihil habituri negotii essent; postremo, « si illi redderet salutem, quærebant quibus amicis esset usurus; sese enim cum Eumene apud eum non futuros: » hic, cognita consilii voluntate, tamen usque ad septimum diem deliberandi sibi spatium reliquit. Tum autem, quum vereretur jam ne qua seditio exercitus oriretur, vetuit ad eum quemquam admitti, et quotidianum victum amoveri jussit: nam negabat se ei vim allaturum qui aliquando fuisset amicus. Hic tamen non amplius quam triduum fame fatigatus, quum castra moverentur, insciente Antigono, jugulatus est a custodibus.

XIII. Sic Eumenes annorum quinque et quadraginta, quum ab anno vicesimo (ut supra ostendimus) septem annos Philippo apparuisset, et tredecim apud Alexandrum eumdem lo-

ne pourraient pas être tranquilles, et après la mort duquel ils n'auraient plus d'embarras et de peines. Ils lui demandaient enfin « quels amis il emploierait à son service, s'il lui rendait la liberté. Pour eux, ils ne resteraient point auprès de lui avec Eumène. » Antigone, ayant connu la volonté du conseil, se laissa cependant encore sept jours pour délibérer là-dessus; mais craignant qu'il ne s'élevât quelque sédition dans l'armée, il défendit que personne ne fût introduit auprès d'Eumène, et ordonna de lui retirer sa nourriture journalière; disant qu'il ne ferait pas souffrir une mort violente à un homme qui autrefois avait été son ami. Cependant Eumène ne fut pas tourmenté de la faim plus de trois jours. Comme on levait le camp, il fut égorgé par ses gardes, à l'insu d'Antigone.

XIII. C'est ainsi qu'à l'âge de quarante-cinq ans, Eumène, qui avait servi depuis sa vingtième année, comme nous l'avons marqué ci-dessus, sept ans auprès de Philippe et treize auprès d'Alexandre,

esse securi,
interfecto
habituri essent
nihil negotii
postremo quærebant,
« si redderet
illi salutem,
quibus amicis usurus esset,
sese enim
non futuros apud eum
cum Eumene: »
hic, voluntate consilii
cognita,
tamen reliquit sibi
spatium deliberandi
usque ad septimum diem.
Tum autem,
quum vereretur jam
ne qua seditio exercitus
oriretur,
vetuit quemquam
admitti ad eum,
et jussit
victum quotidianum
amoveri:
nam negabat
se allaturum vim
ei qui aliquando
fuisset amicus.
Hic tamen,
fatigatus fame
non amplius
quam triduum,
quum castra moverentur,
Antigono insciente,
jugulatus est a custodibus.

XIII. Sic Eumenes
quadraginta
et quinque annorum,
quum a vicesimo anno
(ut ostendimus supra)
apparuisset Philippo
septem annos,
et obtinuisset
eumdem locum
apud Alexandrum
tredecim;

être en-sécurité,
mais lui ayant été tue
ils ne devaient avoir
rien de (aucun) embarras;
enfin ils lui demandaient,
« s'il rendait à celui-là (Eumène)
la vie-sauve,
de quels amis il userait (quels amis il
eux-mêmes en effet [aurait];
ne devoir pas être (rester) près de lui
avec Eumène: »
celui-ci (Antigone), la volonté du conseil
étant connue,
cependant laissa à lui-même
le temps de délibérer
jusqu'au septième jour.
Mais alors,
comme il craignait déjà
que quelque révolte de l'armée
ne s'élevât,
il défendit qui-que-ce-fût
être introduit près de lui (d'Eumène),
et ordonna
sa nourriture de-tous-les-jours
être écartée:
car il niait
lui-même devoir apporter la violence
à cet (un) homme qui dans-un-temps
avait été son ami.
Celui-ci cependant,
travaillé par la faim
pas plus
que trois-jours,
comme le camp était déplacé,
Antigone l'ignorant,
fut égorgé par les gardiens.
XIII. Ainsi Eumène
âgé de quarante
et cinq ans,
après que depuis sa vingtième année
(comme nous l'avons montré ci-dessus)
il avait servi Philippe
pendant sept ans,
et avait occupé
le même poste
auprès d'Alexandre
pendant treize ans;

cum obtinisset; in his uni equitum alæ præfuisset; post autem Alexandri Magni mortem, imperator exercitus duxisset, summosque duces partim repulisset, partim interfecisset; captus non Antigoni virtute, sed Macedonum perjurio, talem habuit exitum vitæ. In quo quanta fuerit omnium opinio eorum qui post Alexandrum Magnum reges sunt appellati, ex hoc facillime potest judicari, quod nemo, Eumene vivo, rex appellatus est, sed præfectus. Idem, post hujus occasum, statim regium ornatum nomenque sumpserunt; neque, quod initio prædicarant, se Alexandri liberis regnum servare, id præstare voluerunt, et, uno propugnatore sublato, quid sentirent aperuerunt. Hujus sceleris principes fuerunt Antigonus, Ptolemæus, Seleucus, Lysimachus, Cassander. Antigonus autem Eumenem mortuum propinquis ejus sepeliendum tradidit. Hi militari honesto funere, comitante

en la même qualité de secrétaire, et avait commandé dans cet espace de temps une aile de cavalerie; qui, après la mort d'Alexandre le Grand, avait été à la tête des armées, et avait en partie repoussé, en partie fait périr les plus grands capitaines: c'est ainsi, dis-je, qu'ayant été surpris, non par l'habileté d'Antigone, mais par le parjure des Macédoniens, Eumène termina sa vie. Ce qui fait aisément juger de la haute opinion qu'avaient de lui tous ceux qui, après Alexandre, furent appelés rois, c'est qu'aucun d'entre eux ne prit ce titre du vivant d'Eumène, mais seulement celui de gouverneur. Les mêmes capitaines, après sa mort, s'attribuèrent aussitôt les ornements royaux et le nom de rois. Ils ne voulurent plus tenir la parole qu'ils avaient donné publiquement, de conserver le royaume aux enfants d'Alexandre; et l'unique défenseur de la race royale n'étant plus en vie, ils laissèrent éclater leurs sentiments. Les premiers qui se chargèrent de ce crime furent Antigone, Ptolémée, Séleucus, Lysimaque et Cassandre. Antigone remit le corps d'Eumène à ses proches, pour l'ensevelir. Ceux-ci lui firent des funérailles militaires et honorables, toute l'armée accompagnant le convoi, et ils eurent soin de faire

in his præfuisset
uni alæ equitum;
post autem mortem
Alexandri Magni,
duxisset exercitus
imperator,
partimque repulisset,
partim interfecisset
summos duces;
captus
non virtute Antigoni,
sed perjurio Macedonum,
habuit talem exitum vitæ.
In quo
quanta fuerit opinio
omnium eorum qui
post Alexandrum Magnum
appellati sunt reges,
potest judicari facillime
ex hoc,
quod nemo, Eumene vivo,
appellatus est rex,
sed præfectus.
Idem, post occasum hujus,
sumpserunt statim
ornatum
nomenque regium;
neque voluerunt præstare
id quod prædicarant
initio,
se servare regnum
liberis Alexandri,
et, uno propugnatore
sublato,
aperuerunt quid sentirent.
Principes hujus sceleris
fuerunt Antigonus,
Ptolemæus, Seleucus,
Lysimachus, Cassander.
Antigonus autem
tradidit Eumenem mor-
tuum propinquis [tuum
sepeliendum.
Hi humaverunt
funere militari honesto,
toto exercitu comitante,
curaruntque ossa ejus

et pendant ces années avait été-à-la tête
d'un corps de cavaliers;
mais après la mort
d'Alexandre le Grand,
avait conduit des armées
en qualité de général,
et en-partie avait repoussé,
en-partie avait fait-périr
les plus grands généraux;
pris
non par la valeur d'Antigone,
mais par le parjure des Macédoniens,
eut une telle fin de sa vie.
Au-sujet duquel
combien-grande fut l'opinion
de tous ceux qui
après Alexandre le Grand
s'appelèrent rois,
cela peut être jugé très-facilement
d'après ceci,
que personne, Eumène étant vivant,
ne s'appela roi,
mais lieutenant.
Les mêmes, après la chute de celui-ci,
prirent aussitôt
les ornements
et le nom de-rois;
et ils ne voulurent pas exécuter
ce qu'ils avaient dit-tout-haut
au commencement,
eux-mêmes conserver la royauté
aux enfants d'Alexandre,
et, cet unique défenseur
ayant été enlevé (étant mort),
ils découvrirent ce qu'ils pensaient.
Les premiers coupables de ce crime
furent Antigone,
Ptolémée, Séleucus,
Lysimaque, Cassandre.
Cependant Antigone
remit Eumène mort
à ses proches
devant être enseveli (pour l'ensevelir).
Ceux-ci l'enterrirent [ble]
avec des funérailles militaires convena-
toute l'armée faisant-cortège,
et eurent-soin des os de lui

toto exercitu, **h**umaverunt, ossaque ejus in Cappadociam ad matrem atque **u**xorem liberosque ejus deportanda curarunt.

PHOCION.

I. Phocion', Athéniensis. Etsi sæpe exercitibus præfuit, summosque magistratus cepit, tamen multo ejus notior integritas est vitæ **q**uam rei militaris labor. Itaque hujus memoria est nulla, **i**lius autem magna fama : ex quo, cognomine **B**onus est appellatus. Fuit enim perpetuo pauper, quum divitissimus esse **p**osset, propter frequentes delatos honores potestatesque **s**ummas quæ ei a populo dabantur. Hic quum a rege Philippo **m**unera magnæ pecuniæ repudiaret, legatique hortarentur **a**ccipere, simulque admonerent, si ipse his facile careret, **l**iberis tamen suis prospiceret, quibus difficile esset in summa paupertate tantam paternam tueri gloriam,

transporter ses ossements en Cappadoce, auprès de sa mère, de sa femme et de ses enfants.

PHOCION.

I. Quoique l'Athénien Phocion ait souvent été à la tête des armées, et qu'il ait rempli les plus grandes magistratures, cependant l'intégrité de sa vie est beaucoup plus connue que ses travaux militaires. On ne fait donc aucune mention de ceux-ci, mais on célèbre beaucoup celle-là, pour laquelle il fut appelé l'homme de bien. Car il fut perpétuellement pauvre, tandis qu'il pouvait être très-riche, à cause des fréquents honneurs qui lui avaient été conférés et des charges considérables qui lui étaient données par le peuple. Comme il refusait de grands présents en argent de la part du roi Philippe, et que les envoyés de ce prince pour l'engager à les accepter, lui représentaient que, s'il s'en passait facilement lui-même, il devait cependant avoir égard à ses enfants, auxquels il serait difficile, dans une extrême pauvreté, de soutenir la gloire

deportanda
in Cappadociam
ad matrem atque uxorem
liberosque ejus.

devant être transportés
en Cappadoce
à la mère et à l'épouse
et aux enfants de lui.

PHOCION.

I. Phocion, Atheniensis.
Etsi sæpe
præfuit exercitibus,
cepitque
summos magistratus,
tamen integritas vitæ ejus
est multo notior
quam labor
rei militaris.
Itaque memoria hujus
est nulla,
fama autem illius
magna :
ex quo
appellatus est Bonus
cognomine.
Fuit enim
perpetuo pauper,
quum posset
esse divitissimus,
propter honores frequentes
delatos
protestatesque summas
quæ dabantur ei a populo.
Quum hic
repudiaret munera
magnæ pecuniæ
a rege Philippo,
legatique
hortarentur accipere,
simulque admonerent,
si ipse
careret facile his,
tamen prospiceret
suis liberis,
quibus esset difficile
in paupertate summa
tueri tantam gloriam
paternam,

PHOCION.

I. Phocion, Athénien.
Quoique souvent
il ait été-à-la-tête d'armées,
et ait reçu
les plus hautes magistratures,
cependant l'intégrité de la vie de lui
est beaucoup plus connue
que ses travaux
de (dans) l'art militaire.
Aussi le souvenir de ceux-ci
est nul,
mais la renommée de celle-là
est grande :
par-suite-de quoi
il fut appelé Bon
de surnom.
Il fut en effet
toujours pauvre,
tandis qu'il pouvait
être très-riche,
à-cause des honneurs fréquents
décernés à lui
et des charges très-hautes
qui étaient données à lui par le peuple.
Comme celui-ci
refusait le présent
d'une grande somme-d'argent
offerte par le roi Philippe,
et que les envoyés
l'exhortaient à l'accepter,
et en-même-temps l'avertissaient,
si lui-même
se passait facilement de ces biens,
que cependant il eût-de-la-prévoyance
pour ses enfants,
auxquels il serait difficile
dans une pauvreté extrême
de soutenir la si-grande gloire
de-leur-père,